

# MUT INFO

n°69



MUTUELLES  
**GRUPE**  
**LA DÉPÊCHE**  
DU MIDI

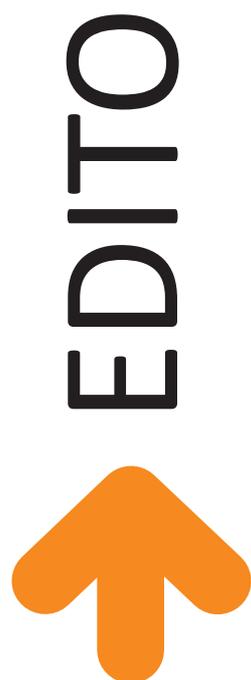
[www.mutuelle-depeche.fr](http://www.mutuelle-depeche.fr)

JUILLET - AOÛT - SEPTEMBRE 2024

Journal d'information des MUTUELLES du GROUPE LA DÉPÊCHE DU MIDI



[www.mutuelle-depeche.fr](http://www.mutuelle-depeche.fr)



## **NOUS PENSONS À DEMAIN POUR PRENDRE SOIN DE VOUS ET VOUS ACCOMPAGNER**

Tout d'abord nous espérons que vous avez passé un bel été entouré par la famille et les amis.

Après cette période d'évasion, la rentrée a sonné avec cette tension due aux incertitudes politiques, économiques, qui s'ajoutent à l'anxiété de nos compatriotes.

Nous avons toutefois connu, grâce aux jeux Olympiques et paralympiques des moments forts de solidarité, de partage, de joie, de fête. Preuve que le sport arrive à réunir ce qui est éparé. Bon nombre de nos concitoyens se sont retrouvés dans le courage et l'abnégation de nos athlètes, de tous pays.

Preuve que le sport nous apporte du bien et du bonheur, pour la santé mentale et physique. Et si nous profitons de cette rentrée pour nous inscrire dans une pratique sportive où chacun pourra trouver son équilibre de mieux-être et de bien-être.

Le quotidien reprend sa place avec une question : « Cette crise institutionnelle aura-t-elle des répercussions sur les décisions prises ou à prendre dans le domaine de la santé ? »

En attendant que la situation s'éclaircisse et que la démocratie reprenne ses droits en gardant ses valeurs républicaines, nous devons penser à demain pour maintenir notre capacité à prendre soin de vous et à vous accompagner.

Pour cela, nous réfléchissons aux perspectives 2025 en tenant compte de la progression continue des frais de santé, de l'impact pour les mutuelles de l'élargissement du 100% santé ainsi que de la hausse du ticket modérateur et des nombreuses revalorisations d'actes.

Nous devons faire face à ces charges supplémentaires qui vont continuer à peser sur nos finances, tout en maîtrisant les cotisations pour permettre à chacun d'entre vous de continuer à bénéficier d'une couverture santé répondant à vos attentes.

Ceci est notre engagement.



**GILBERT CALIXTE**

Président Mutuelle Complémentaire Santé



**ÉRIC GABARROT**

Président Mutuelle Réalisations Sociales



DEPUIS JUIN

## UN NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SEPT COMMISSIONS AU TRAVAIL

Parce que vos deux mutuelles sont des sociétés de personnes qui appartiennent à leurs adhérents, elles reposent sur un fonctionnement démocratique. Leur gouvernance est basée sur une volonté constante de dialogue et d'échanges. Les membres des conseils d'administration élus portent la voix des autres adhérents lors des prises de décisions importantes, décident des évolutions en matière de cotisations et prestations, organisent des actions de prévention santé, participent aux commissions d'action sociale pour soutenir les adhérents en difficulté. Enfin, rappelons que les mutuelles Groupe La Dépêche du Midi sont indépendantes, sans but lucratif, sans actionnaire à rémunérer, faisant de l'accès à la santé pour tous et à l'action sociale, leur priorité.

En juin, les nouveaux conseils d'administration CS et RS ainsi que leurs bureaux ont été installés.

Les Mutuelles Groupe La Dépêche du Midi fonctionnent avec 3 salariés (1,5 RS et 1,5 CS) et 15 administrateurs (CS) et 12 administrateurs (RS) qui déterminent les politiques à mener en matière de complémentaire santé et de réalisations sociales.

**Un conseil d'administration et des commissions tous les mois :** Les administrateurs se réunissent chaque mois en CA ainsi que les 7 commissions de travail. Ces dernières soumettent leurs propositions aux bureaux et aux deux conseils d'administration

**Commission Finances :** En liaison avec des conseils financiers et juridiques, la commission veille de très près aux finances des 2 mutuelles. Elle valide les décisions politiques, suit les évolutions des placements, des emprunts, budgétise les travaux, les investissements... et présente trimestriellement les comptes à leurs conseils d'administration respectifs.

**Commission Communication :** Elle est chargée de réaliser le magazine trimestriel Mut'Info Complémentaire Santé et Réalisations Sociales qui traite des activités des deux mutuelles.

**Commission internet :** Elle est chargée de développer le site internet, avec l'aide de l'agence CREA2F. Elle a mis en place les modules « élections » permettant aux adhérents de voter via internet. Elle a créé une page Facebook, qui compte plus de fans chaque mois, et une Newsletter destinée aux adhérents, avec les dernières informations de la Mutuelle.

**Commission Fonds d'Entraide :** Elle traite les demandes d'aide des adhérents en difficulté financière. Les dossiers pour les salariés doivent passer par l'assistante sociale de l'entreprise chargée de les compléter avec l'adhérent. Pour les retraités, ceux-ci doivent déposer leurs dossiers directement à la mutuelle, ou les envoyer par la poste ou via internet. Les aides peuvent être attribuées par le Fonds Social (Mutuelle Complémentaire Santé) ou par le Fonds de Solidarité (Mutuelle Réalisations Sociales).

**Commission Prévention :** Elle travaille en étroite



collaboration avec la Mutualité Française Occitanie pour déterminer les actions de prévention à mener. La Mutualité organise dans la région plus de 600 actions de prévention (gratuites). Outre ces opérations destinées au grand public, des manifestations sont prévues pour les adhérents. Elles se déroulent sur les sites du Groupe La Dépêche du Midi, à Toulouse et à Montpellier.

**Commission RATP (Résidences, Attribution, Travaux et Prospectives) :** Elle assure le suivi des propriétés immobilières de la Mutuelle Réalisations Sociales : à Toulouse, gestion de 70 logements de la Résidence Sarraut et des 12 villas-appartements des Villas des Tilleuls. Elle gère aussi la location et l'entretien des 3 sites de vacances : Bidart, Luchon et Valras.

**Commission Administration :** Elle est chargée de mettre en place et de suivre les formations envisagées pour les administrateurs et le personnel, de veiller au bon fonctionnement des outils informatiques et de gérer les relations administrateurs/personnel.

**Et aussi un Comité d'Audit :** Trois administrateurs et deux experts extérieurs participent au comité d'audit. Il a pour mission d'apporter son expertise au conseil d'administration et de préparer ses travaux. Le Comité d'Audit est notamment chargé du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, du contrôle légal des comptes annuels et consolidés par les commissaires aux comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.



## FIN DE VIE

# COMMENT MIEUX

**Au-delà des débats actuels, le public reste mal informé et souvent démuni quand il s'agit d'accompagner un proche vers sa fin de vie. Des directives anticipées aux structures de soins palliatifs, on fait le point sur les principaux dispositifs mis en place. Depuis des mois, l'accompagnement de la fin de vie fait l'actualité. Des parcours individuels de personnes, qui se rendent en Belgique ou en Suisse pour mettre fin à leurs jours, émeuvent. Car depuis 2002, la Belgique a légalisé l'euthanasie, définie comme « l'acte, pratiqué par un tiers, qui met intentionnellement fin à la vie d'une personne à la demande de celle-ci ». En Suisse, c'est l'assistance au suicide qui se pratique. D'autres pays européens autorisent, soit les deux (le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Espagne), soit l'assistance au suicide (l'Autriche).**

En France, la législation n'autorise aucune forme d'aide active à mourir. Conscient des enjeux sociétaux, le Conseil National Consultatif d'Éthique s'est autosaisi de cette question. Une convention citoyenne, composée de 184 citoyens tirés au sort, a planché autour de ce sujet. Et les deux instances se sont prononcées pour l'ouverture d'une aide active à mourir, sous conditions. Après les conclusions de la convention citoyenne, Emmanuel Macron, le Président de la République,

a indiqué qu'un projet de loi serait présenté.

Quelles que soient les évolutions, un constat s'impose. La population méconnaît ses droits en matière d'accompagnement de la fin de vie.

Pourtant, quatre lois ont déjà été adoptées en France en près de 25 ans. La dernière en date, dite « loi Claeys-Leonetti » de février 2016, a renforcé la place des directives anticipées et le droit à des soins palliatifs pour tous. Elle a également instauré un droit à la « sédation profonde et continue jusqu'au décès » quand le décès est imminent, par l'administration d'un médicament qui endort pour soulager la souffrance..



### DES INITIATIVES AUSSI EN DIRECTION DES SOIGNANTS

A l'Institut de lutte contre le cancer Gustave Roussy, dans le Val-de-Marne, à côté des directives anticipées rédigées par le malade, a été mise en place une fiche d'aide à la décision remplie, elle, par l'équipe médicale.

Cette fiche prévoit la gradation des soins prodigués à la personne en cas d'aggravation de sa situation. « Nous voulons acculturer les professionnels à ce concept d'anticipation. »

Cette fiche d'aide à la décision est là pour inciter les équipes à réfléchir avant que la situation du malade ne se dégrade de façon majeure », explique le Dr François Blot, le président du Comité d'éthique de l'institut, à l'origine de cette initiative, avec l'équipe des soins palliatifs. Mais dans les faits, du chemin reste à parcourir. « Un malade sur deux dispose d'une fiche d'aide à la décision à jour. Et 5% des malades, au maximum, ont rédigé leurs directives anticipées », précise le Dr Blot.

### DES SOINS PALLIATIFS INSUFFISAMMENT DÉVELOPPÉS

Tout patient atteint d'une maladie grave qui engage son pronostic vital doit se voir proposer une prise en charge dite « palliative ». Ces soins viennent soulager ses symptômes et l'accompagnent sur le plan physique, psychologique, spirituel, social... Ils complètent puis parfois se substituent aux traitements à visée curative. Le droit aux soins palliatifs est inscrit dans la loi. Pourtant, tous les malades qui en auraient besoin n'en bénéficient pas. « L'une des difficultés réside dans l'accès aux structures de soins palliatifs par manque de moyens, mais aussi d'information des soignants, des patients et du grand public », analyse la Dr Ségolène Perruchio, vice-présidente de la Société française d'accompagnement et de soins palliatifs (SFAP).

### UN MANQUE DE STRUCTURES POUR LES ACCOMPAGNEMENTS LONGS

Ségolène Perruchio pointe également des manques dans l'offre de soins. « On a besoin de solutions intermédiaires. A l'hôpital, une unité de soins palliatifs est une unité de courts séjours. Ce n'est pas toujours un lieu où vous allez vivre le temps qui vous reste à vivre. L'hôpital n'est pas fait pour accueillir les gens sur une longue durée et à la maison ce n'est pas toujours possible, il faut avoir un peu de famille disponible, être entouré...».

Enfin, une attention doit être portée aux soins palliatifs pédiatriques, jugent plusieurs observateurs. Pour l'heure, il n'existe aucune unité destinée aux enfants, seulement des lits dédiés. Les soins palliatifs pédiatriques ne sont pas mentionnés dans la dernière circulaire qui organise les soins palliatifs en France et qui n'a pas été revue depuis...2008.

# ACCOMPAGNER SES PROCHES

## DES CHIFFRES-CLÉS

- 59% des personnes décèdent dans un établissement de santé, 26% à domicile, 14% en maison de retraite et 1% sur la voie publique.
- 18% des Français qui connaissent les directives anticipées auraient rédigé les leurs, peut-on lire dans le sondage BVA Group 2022 pour le Centre national des soins palliatifs et de la Fin de Vie.
- 21 départements n'ont pas d'unité de soins palliatifs, même s'ils peuvent disposer de lits dédiés, d'après l'Atlas des soins palliatifs et de la fin de vie.

## LES SOINS PALLIATIFS À LA LOUPE

### UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

Elle coordonne les soins palliatifs, en lien avec le malade et sa famille pour, par exemple, adapter les traitements.

### LES STRUCTURES DE SOINS

#### \*A l'hôpital

- L'unité de soins palliatifs : elle est spécialisée dans les situations les plus complexes.
- Les lits identifiés soins palliatifs : au sein de services

#### \*A la maison : l'Hospitalisation à domicile (HAD)

L'équipe de l'HAD prodigue les mêmes soins qu'un service hospitalier, mais à la maison, en lien avec le médecin traitant.

#### \*A l'hôpital, en Ehpad et à la maison :

L'équipe mobile de soins palliatifs Elle se déplace auprès des équipes de soins pour leur apporter expertise, soutien et conseils.

### DES SERVICES SOCIAUX

L'équipe de soins palliatifs ou la structure dont elle dépend (hôpital, HAD...) dispose d'assistantes sociales qu'il ne faut pas hésiter à solliciter :

- pour aider au maintien à domicile, en installant par exemple des équipements spécifiques comme un lit médicalisé ;
- pour mettre en place des aides financières, qu'elles soient spécifiques à la fin de vie (fonds national d'action sanitaire et sociale de l'Assurance maladie) ou non (prestation de compensation du handicap, allocation personnalisée à l'autonomie, congé proche aidant...).

## QU'APPELLE-T-ON LES DIRECTIVES ANTICIPÉES ?

**Rédiger ses directives anticipées permet d'indiquer, à ses proches et aux médecins, ce que l'on veut ou, au contraire, ce que l'on ne souhaite pas pour sa fin de vie. C'est un outil très utile, que l'on soit aujourd'hui malade ou en bonne santé, pour faire entendre sa volonté le jour venu.**

Grâce aux Directives anticipées (DA), chaque Français a la possibilité de faire connaître sa volonté en situation de fin de vie. Ce document est consulté lorsque la personne est atteinte d'une affection grave et incurable, en phase avancée ou terminale, et qu'elle est dans l'incapacité de s'exprimer.

### UN DROIT MÉCONNU

Rédigées sur formulaire ou document manuscrit, les directives anticipées permettent de faire connaître ses volontés pour sa fin de vie, en prévision d'une incapacité future à s'exprimer. Elles s'imposent à l'équipe médicale, tant qu'elles restent dans le cadre légal. Mais la majorité des Français ne s'est pas saisie de ce droit.

### QUE CONTIENNENT LES DIRECTIVES ANTICIPÉES ?

Les DA permettent notamment de donner son avis sur la limitation ou l'arrêt des traitements en cours, sur le transfert en réanimation, sur la mise sous respiration artificielle ou encore sur la prise en charge de la douleur, même si celle-ci a pour effet de mener au décès.

### COMMENT LES RÉDIGER ?

Que l'on soit malade ou en bonne santé, il faut être majeur pour les écrire valablement. Les personnes sous tutelle doivent, elles, obtenir l'autorisation du juge ou du conseil de famille.

Les DA prennent la forme d'un document manuscrit ou dactylographié daté et signé. Elles sont, le plus souvent, rédigées sur papier libre, mais certains établissements de santé fournissent un formulaire. Il existe aussi deux modèles sur le site Service-public.fr, disponibles en tapant « directives anticipées » dans la

barre de recherche.

Si vous avez des questions ou des hésitations, il est possible de vous faire accompagner par votre médecin ou par une association. La Haute Autorité de Santé (HAS) a également mis en ligne un guide à destination du grand public, téléchargeable sur Has-sante.fr

Enfin, si vous êtes dans l'incapacité d'écrire, vous pouvez demander de l'aide à deux témoins, dont votre personne de confiance (lire encadré). Ils doivent alors joindre une attestation qui indique leurs nom, prénom et niveau de relation (frère, ami...).

### COMMENT LES CONSERVER ?

Une fois les DA rédigées, celles-ci doivent être accessibles facilement. Le mieux est donc d'informer votre médecin et votre famille de leur lieu de conservation. Vous pouvez les garder à votre domicile, les confier à un proche, à votre médecin traitant ou à votre établissement de santé mais aussi les enregistrer dans votre Espace santé, le service numérique de santé français.

L'ADMD (Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité) dispose, de son côté, de son propre registre.

Un registre national prévu dans la loi Claeys-Leonetti n'a toujours pas vu le jour.

### COMMENT SONT-ELLES PRISES EN COMPTE ?

Les professionnels de santé doivent respecter votre volonté avant de prendre toute décision d'investigation, d'intervention ou de traitement. Cependant, deux situations leur permettent de passer outre : en cas d'urgence vitale, le temps de faire une évaluation complète de la situation ; et lorsque les Directives Anticipées sont inappropriées ou non conformes au contexte médical. Dans ce dernier cas, la décision de soins doit être prise de manière collégiale, c'est-à-dire par plusieurs médecins. Celle-ci est inscrite dans le dossier médical du patient et la personne de confiance (ou les proches) doit en être informée.

## CHOISIR SA « PERSONNE DE CONFIANCE »

La personne de confiance est un proche (parent, ami, médecin traitant) qui vous accompagne dans vos démarches de santé. Elle peut être consultée par les médecins pour rendre compte de vos volontés si vous n'êtes pas en mesure de le faire. Vous pouvez enregistrer son nom et ses coordonnées dans votre Espace santé.



## ACTUS SANTÉ

# DU 1<sup>ER</sup> AU 31 OCTOBRE : OCTOBRE ROSE

**Octobre Rose est une campagne annuelle nationale de communication destinée à sensibiliser les femmes et les hommes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche. Le symbole de cet événement est le ruban rose. Organisée chaque mois d'octobre, cette campagne a été instaurée en 1985 et a permis de sauver bien des vies.**

Simple et 100 % remboursé, le dépistage doit être fait tous les deux ans, dès 50 ans. Par ailleurs, tout au long de la vie, notamment dès 25 ans, un suivi gynécologique avec une palpation par un professionnel de santé est recommandé une fois par an.

En parler, c'est prévenir pour agir à temps. N'ayez donc aucune gêne pour en parler avec votre sage-femme ou votre médecin. « Parce que #J aimeMesSeins », je m'informe durant Octobre Rose, mais j'y pense toute l'année ! Et, quel que soit votre âge, si vous constatez des changements entre deux examens, parlez-en à un professionnel. Alors oui, aujourd'hui, libérons la parole,

parlons du dépistage et soutenons la lutte contre le cancer du sein, #HautLesSeins.

### LE CANCER DU SEIN, QUELS EXAMENS ET À QUEL ÂGE ?

- **Dès 25 ans** : Un examen clinique des seins (observation et palpation) par un professionnel de santé est recommandé tous les ans dès l'âge de 25 ans;

- **Entre 50 et 74 ans** : Sans symptômes ni niveau de risque élevé ou très élevé, un dépistage est recommandé tous les deux ans;

- **Après 74 ans** : La question du dépistage du cancer du sein doit être examinée au cas par cas avec un médecin.

### ÉCOUTE ET CONSEILS CHEZ « CHOUCOUTETOULOUSE »

Les clientes témoignent : « C'est un lieu unique et atypique dédié aux femmes touchées par le cancer. Ici, on est loin de la froideur des établissements de soins mais on reste, au sein du parcours médical, grâce aux divers produits proposés dans la boutique. Un accompagnement ciblé est assuré pour chaque femme à chaque étape de son parcours.

On nous écoute, on nous donne des conseils et même un entretien personnalisé dans le respect de notre intimité. » Enfin, un petit salon vous accueille pour échanger autour d'un café, lire tranquillement grâce à la



bibliothèque mise à disposition ou profiter d'une mise en beauté.

**57, rue de la Concorde - 06 89 07 20 24**  
**En plein centre ville de Toulouse**

### 10<sup>E</sup> ÉDITION DE LA COURSE ET MARCHÉ CARITATIVE À TOULOUSE

Le dimanche 6 octobre, à la base de loisirs des Argoulets à Toulouse, se déroulera la 10<sup>e</sup> édition de la course et marche caritative « Je Me Ligue contre le cancer », organisée par l'équipe de la Ligue contre le cancer de Haute-Garonne. Femmes et hommes, petits et grands, en famille, entre amis ou collègues, sportifs ou non, l'événement s'adresse à tout le monde !

Au programme : Food Trucks, animations, lots, stands partenaires, espace prévention, échauffement collectif avant chaque épreuve. Les épreuves : marche 5 km, course 5 et 10 km (non chronométrée), course enfants 1km, rando moto.

Tous les bénéfices seront reversés à la Ligue contre le Cancer 31 pour financer ses différentes missions (financement de la recherche médicale, accompagnement des patients, actions de prévention et promotion des dépistages).

### UN TEST SANGUIN UNIQUE CHEZ LES FEMMES PRÉDIT LES RISQUES CARDIOVASCULAIRES

Grâce à une prise de sang, il est possible d'évaluer les taux de trois marqueurs, associés à un risque accru de maladies cardiovasculaires. Cela permettrait de prédire l'apparition de certaines pathologies sur près de 30 ans.

Trois marqueurs présents dans le sang, il s'agit de deux types de graisses et d'une protéine associée à l'inflammation.

### A LIRE : « FINIR » DE MONIQUE JOUCANCY

Récit de l'essentiel, réaliste, poétique. Témoignage d'un suicide assisté. Véritable hommage d'une femme à son époux qu'elle a tant aimé.

Elle raconte : atteint d'une maladie incurable, la paralysie gagne peu à peu tout son corps, il ne peut plus parler, bientôt il ne pourra plus manger, plus parler, plus avaler. Il a décidé de mettre fin à ses jours et c'est de sa femme qu'il attend assistance. Elle lui a promis d'être avec lui jusqu'au bout dans la tourmente en choisissant de l'aider à mettre fin à sa vie. Gober les pilules avec l'aide de ses proches reste la seule solution envisageable, celle de mourir pour être enfin libre.





## PRÉVENTION

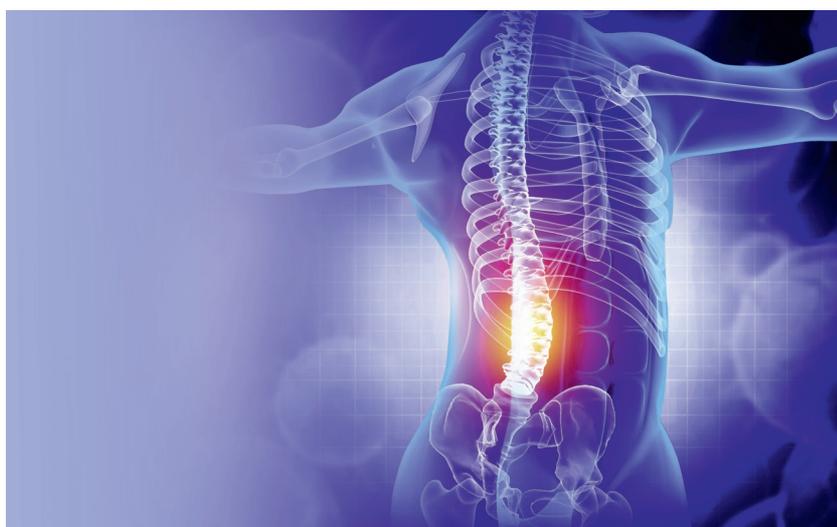
# DES ATELIERS D'OSTÉOPATHIE À VENIR

**La convention de partenariat signée fin 2023 entre les mutuelles Groupe La Dépêche du Midi et l'Institut toulousain d'ostéopathie (ITO) ne reste pas lettre morte. L'objet premier de cette convention a déjà porté ses fruits puisque de nombreux adhérents de la mutuelle et leurs ayants droit ont déjà bénéficié de consultations d'ostéopathie au sein des deux cliniques pédagogiques de l'institut dont le siège est 90 rue du Village d'entreprise à Labège.**

Ces consultations réalisées en toute confidentialité par des étudiants de 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année de l'ITO sous le contrôle d'un superviseur ostéopathe diplômé se font à la clinique pédagogique de Labège (tél. 05 61 00 51 51) ou soit celle de Toulouse centre (tél. 05 31 08 56 73).

La prise de rendez-vous se fait directement par les salariés adhérents et ayants droit de la Mutuelle selon les horaires d'ouverture et créneaux disponibles.

Ces consultations sont proposées à un tarif privilégié, prestations directement réglées selon la grille tarifaire en vigueur



(20€ la séance, 15€ tarif réduit et possibilité d'abonnements)<sup>(1)</sup>.

Pour prendre rendez-vous via le site [mutuelle-depeche.fr](http://mutuelle-depeche.fr) en cliquant sur le logo ITO.

### UNE ÉCOLE DE RÉFÉRENCE

Fondée en 2002 l'ITO est une école de référence de la formation d'ostéopathe en France. « Sa vocation est de former des professionnels de santé qualifiés, compétents autonomes et responsables », précisait dans un récent Mut Infos Salima Helhal, directrice générale de l'ITO.

De cette convention découle une nouveauté pour ce dernier trimestre 2024. En effet, grâce à la commission Prévention des mutuelles, des ateliers

d'ostéopathie seront proposés aux adhérents, qu'ils soient sédentaires ou actifs.

Ces ateliers dont les modalités d'organisation seront définies ultérieurement seront animés par des ostéopathes expérimentés de l'ITO. En accord avec la direction des ressources humaines, de l'ASD et de la Mutuelle, ces ateliers se dérouleront à la salle des sports ou dans le hall d'accueil.

« Nous avons signé cette convention avec le souci de tenir compte des souhaits et intérêts de nos adhérents et participer ainsi à leur bien-être », rappelaient les présidents des mutuelles complémentaires santé et réalisations sociales, Gilbert Calixte et Eric Gabarrot.

<sup>(1)</sup> Les consultations ne rentrent pas dans le cadre de nos prestations et ne peuvent prétendre à aucun remboursement.



L'ostéopathie est une médecine non conventionnelle qui repose sur l'idée que des manipulations manuelles du système musculo-squelettique et des techniques de relâchement myofascial permettent d'apporter un soulagement dans le domaine du trouble fonctionnel.

En France elle est aujourd'hui réglementée mais considérée comme non scientifique pour certains aspects. Néanmoins, de plus en plus de personnes se tournent vers « l'ostéo ».

"L'énergie, la solidarité, la proximité, au service de chacun"

# MUTUELLES DU GROUPE DÉPÊCHE

## RÉGIES PAR LE CODE DE LA MUTUALITÉ

TÉLÉCHARGEZ  
NOTRE MAGAZINE  
**MUTUELLE**  
INFOS  
**N°69**  
sur notre site  
[www.mutuelle-depeche.fr](http://www.mutuelle-depeche.fr)

TOUT SUR NOTRE SITE  
[www.mutuelle-depeche.fr](http://www.mutuelle-depeche.fr)

### INFOS PRATIQUES

#### HORAIRES ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

du lundi au vendredi  
de 10h à 12h et de 14h à 16h  
Tél. : 05 62 11 35 00

Courriel : [mutuelle@ladepeche.fr](mailto:mutuelle@ladepeche.fr)  
Site : [www.mutuelle-depeche.fr](http://www.mutuelle-depeche.fr)  
Assistance : 0969 321 169 (24h/24 - 7j/7)

Pensez à nous rappeler  
votre numéro d'adhérent  
pour toute demande à la mutuelle

### MUTUELLE INFOS

N° de publication : ISSN 1952 997 X  
Tiré à 1 750 exemplaires  
est une publication éditée par  
**LA MUTUELLE DU GROUPE**  
**LA DÉPÊCHE DU MIDI**

Avenue Jean-Baylet - 31095 Toulouse Cedex 9

La mutuelle Complémentaire santé du Groupe  
La Dépêche du Midi est régie par le code  
de la mutualité et soumise au contrôle  
de l'Autorité de Contrôle Prudenciel  
et de Résolution (ACPR)

#### Directeurs de la publication

Gilbert Calixte-Rigal et Eric Gabarrot

#### Rédaction :

Marie-Françoise Borie, Anne Déro,  
Jean-Pierre Roland

Harmonie Santé septembre 2024

#### Mise en page :

Marie-Claire Braos (PAO OCI)

#### Photos et infographies

Gettyimages - Archives Mut Infos

Impression : Atelier Print

## SOINS DENTAIRES VERS UN TRAITEMENT POUR LA REPOUSSE DES DENTS



Des chercheurs japonais travaillent à la mise au point d'un traitement révolutionnaire permettant la repousse naturelle des dents.

En ciblant le gène responsable de bloquer la repousse des dents, ce traitement pourrait offrir une solution inédite aux patients en quête de solutions dentaires alternatives.

Des essais doivent avoir lieu prochainement sur l'homme après une expérimentation sur des animaux.

Un tel médicament serait une alternative aux couronnes, bridges et implants dentaires (à suivre).



## CARNET

### Ils nous ont quittés

PECH Nadine.....	05/06/2024
PAPAIX Jean Gabriel.....	14/05/2024
LAFFORGUE Lucie.....	02/07/2024
FRANCOIS Jacqueline.....	07/07/2024
GALINIER Roland.....	24/07/2024
BENOIT Emile.....	26/07/2024
TARRUSSON Michel.....	26/07/2024
LEUTARD Odile.....	06/08/2024
MARC Yves.....	14/04/2024
PERALO Jean Claude.....	17/08/2024
DUTHILLEUL Paule.....	20/08/2024
VIALA Daniel.....	03/09/2024

### Ils sont arrivés

DUPONT BUHAGIAR Léonie.....	24/12/2023
BLEYS Apolline.....	15/01/2024
NADJIDOU Aylene.....	25/02/2024
CATUFFE HELIAS Victoire.....	13/03/2024
TOGBEDJI Ivy.....	28/03/2024